

**Mot du Professeur Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph,
À l'ouverture du colloque sur le « Don d'organes et responsabilité humaine :
de l'enseignement de l'Église aux interrogations des croyants »,
organisé par l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses,
en collaboration avec la Commission épiscopale de la Pastorale des Services de
la Santé au Liban (CEPSSL)
et la Commission nationale de don et transplantation de tissus et organes
(Noodt- Liban),
à l'Amphithéâtre Pierre Abou Khater, Campus des sciences humaines,
le vendredi 28 février 2014.**

Je ne cherche pas à être un orateur en conférence, entamant un long discours extraordinaire pour cette séance d'ouverture, en cette matinée consacrée à un sujet d'une grande importance, celui du don d'organes et de leur transplantation et ce, suite à la généreuse invitation du doyen de la Faculté des sciences religieuses, le Père Thom Sicking s.j. et du directeur de l'Institut supérieur de sciences religieuses, le Père Edgard El-Haïby, avec la participation de la Commission épiscopale de la Pastorale des Services de la Santé au Liban et la Commission nationale de don et transplantation de tissus et organes au Liban.

Avant d'aborder tout ce qui pourrait être évoqué concernant cette affaire grave qui revêt de multiples aspects problématiques, il nous faut adresser nos remerciements à Sa Béatitude, Son Éminence, le Cardinal Mar Béchara Boutros El-RAÏ, patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient, patron de ce colloque qui s'étend sur deux jours, et représenté aujourd'hui par l'évêque Monseigneur Maroun Ammar, président de la Commission épiscopale de la Pastorale de la Santé. Il n'est pas étonnant que les soins et l'intérêt du patriarche proviennent du fait que ce colloque est un événement qui discute les divers aspects et les questions posées par un grand nombre de croyants et non-croyants à propos de ce sujet.

Sur ce, je voudrais partager avec vous un témoignage simple concernant cette question. Quand j'étais doyen de la Faculté des sciences religieuses, je participais au Comité d'éthique de l'Hôpital Hôtel-Dieu de France et le sujet concernant le don et la transplantation d'organes et de tissus était abordé devant le comité qui devait vérifier la question et s'assurer que tous les composants moraux et éthiques étaient disponibles, que la transplantation ne dissimule pas un processus commercial à but lucratif et que la transplantation ne laissera aucune conséquence psychologique ou social insalubre. Je me souviens d'une tante paternelle qui a voulu donner son rein à son neveu et comment cela a suscité des questions et des réponses avant d'avoir l'autorisation de procéder à l'opération. Je crois que l'enseignement catholique parle du don d'organes dans des conditions sûrement objectives. Le Pape Jean-Paul II a déclaré dans une conférence consacrée à la réflexion sur ce sujet ce qui suit : « donner la vie est un acte d'amour. » D'habitude, les organes sont donnés après la mort. Toutefois, si quelqu'un a donné une partie de son corps pendant sa vie pour sauver d'autres, ce don est considéré comme un grand acte

d'amour. C'est l'amour qui donne la vie aux autres. Quelqu'un a dit : le don d'organes est la forme démonstrative de fraternité et de solidarité entre les gens. Dans ce domaine, l'amour est quelque chose de grand, mais il faut la législation et l'application des lois pour protéger les personnes et l'éthique.

Je félicite le Père Edgard el-Haïby pour la bonne organisation de ce colloque par l'Institut supérieur de sciences religieuses et je pense qu'il sera couronné de succès portant, vers un rayonnement plus académique, spirituel et moral, le message de l'Université, de la Faculté des sciences religieuses et de l'Institut Supérieur qui y est rattaché. Je vous souhaite également à tous un colloque portant des fruits abondants au service du Liban et des Libanais, et vous remercie de votre présence.